



**DIRECTIVES POUR LA SÉLECTION DES PARTICIPANTS
APPELS A CANDIDATURE ERASMUS + À MOBILITÉ ENTRE PAYS TIERS NON
ASSOCIÉS AU PROGRAMME ET L'UNIVERSITÉ DE HUELVA (UHU)
Action clé 1 (KA 171)**

PRÉAMBULE

L'Université de Huelva (UHU) approuve la publication de cet appel à séjours d'études à l'UHU pour l'année académique 2024/2025. Ce programme est développé grâce à l'approbation par la Commission européenne des activités d'organisation de la mobilité et à la distribution de l'aide financière correspondante par le Service espagnol pour l'internationalisation de l'éducation (SEPIE) dans le cadre du programme Erasmus+, approuvé par le Parlement européen pour l'année 2021. -Cadre budgétaire 2027. Le nouveau programme Erasmus+ a pour priorités fondamentales l'inclusion (les personnes ayant des besoins particuliers et les personnes issues de milieux défavorisés), la numérisation, l'environnement et les valeurs européennes.

L'objet de cet appel a candidature sera la concession de places d'études à l'UHU pour 3 étudiants du CEFER.

Deux places correspondent au projet Erasmus 2022-1-ES01-KA171-HED-000076873

Une place correspond au projet Erasmus 2023-1-ES01-KA171-HED-8FFE18A7

RÈGLES DE L'APPEL A CANDIDATURE

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le nombre de mobilités éligibles dans le cadre de cet appel correspond à celles dont le financement a été accordé par la Commission européenne à l'Université de Huelva et est basé sur les accords interinstitutionnels signés entre l'UHU et le CEFER.
2. Les domaines de connaissances pour les séjours seront ceux indiqués dans l'accord interinstitutionnel signé entre le CEFER et l'UHU pour les besoins de cet appel.
3. Les demandes des participants doivent être adressées à la Direction administrative ceferdakar@gmail.com, qui se chargera de les présélectionner.
4. Les participants sélectionnés recevront une aide financière pour couvrir les frais de subsistance pendant la période de mobilité, ainsi qu'une aide financière pour couvrir les frais de déplacement, comme spécifié à la section 7.
5. Le CEFER sera chargé de sélectionner et de nommer ses participants, ainsi que d'organiser la préparation, le suivi et la reconnaissance de la période de mobilité.



2. EXIGENCES GÉNÉRALES DES PARTICIPANTS

Pour pouvoir participer à cet appel de mobilité Erasmus+, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être inscrit dans un programme d'études officiel de niveau diplôme ou master au CEFER tant au moment de votre candidature que pendant votre mobilité à l'UHU.
- Les séjours ne peuvent être effectués ni dans le pays de résidence ni dans le pays dans lequel le demandeur travaille.
-

3. FORMALISATION DES DEMANDES.

Les candidats doivent envoyer les documents suivants par e-mail à ceferdakar@gmail.com avant 00h00 le 15/05/2024

- Attestation d'inscription est tant étudiante du CEFER
- Dossier académique et les relevés des notes
- Documentation prouvant tout besoin particulier

4. SÉLECTION DES PARTICIPANTS.

La notation sera la suivante :

Présence étudiante	30 points
Altruisme	20 points
Note académique moyenne	30 points
Niveau de langue étrangère	20 points

5. OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES.

Les candidats sélectionnés qui acceptent la mobilité ERASMUS+ doivent respecter les obligations suivantes :

1. Acceptation : Pour formaliser l'acceptation de la bourse, le participant doit confirmer son engagement par lettre recommandée dans un délai de 5 jours calendaires après réception de la notification d'avoir été sélectionné pour bénéficier de la bourse Erasmus.

2. Engagement : Le bénéficiaire de l'aide Erasmus+ doit respecter les obligations suivantes :

1. Signer **la convention de subvention** entre le participant et l'Université de Huelva et les éventuelles modifications ultérieures. Le Bureau des Relations Internationales de l'Université de Huelva préparera ce document et vous le fournira.

2. S'inscrire l'accord d'apprentissage correspondant avant votre départ. Ces conventions contiendront les objectifs d'apprentissage de la période de séjour, ainsi que les

dispositions formelles de reconnaissance ainsi que les droits et obligations des parties. L'Université de Huelva fournira ce document aux participants sélectionnés.



3. Restez à l'université de destination pendant la durée prévue dans votre accord de mobilité. Le participant doit adhérer à l'Université de Huelva dans le plein respect de son règlement intérieur. Ce séjour doit être accrédité auprès de votre université d'origine à votre retour en présentant le Certificat de Séjour complété par l'Université de Huelva. La durée minimale de séjour sera de 5 mois. Le défaut de séjour pendant la période fixée peut donner lieu à la perte du droit au bénéfice de l'aide et, par conséquent, à la réclamation des sommes versées pour sa restitution, le cas échéant.

4. Le participant doit contacter le **bureau des relations internationales de l'Université de Huelva (drinter02@scuhu.es)** avant le départ.

5. Le participant, s'il est au premier cycle, suivra à l'UHU des matières approuvées par le professeur désigné au CEFER et par le coordonnateur académique de l'UHU.

6. Tous les participants doivent remplir le formulaire **de rapport final** qui sera demandé par l'Université de Huelva, à la demande de la Commission européenne, **à la fin du séjour**, dans un délai maximum de **trente jours après la fin du séjour**.

7. Le participant doit rechercher **une couverture d'assurance médicale** en matière de maladie, d'accident, d'accident du travail et de rapatriement, ainsi que de responsabilité civile, valable depuis le moment de son départ dans son pays d'origine jusqu'à son arrivée à l'Université de Huelva. Avant votre départ, vous devez prouver cet aspect auprès du Bureau des Relations Internationales de l'Université de Huelva.

8. Les participants sélectionnés doivent demander et formaliser le visa correspondant dans leur pays d'origine. L'Université de Huelva émettra à cet effet une lettre d'acceptation avec un préavis suffisant.

9. Les participants sélectionnés doivent **formaliser et assumer** les frais de voyage à l'avance.

10. Pour bénéficier d'une aide financière, les participants doivent suivre les instructions qu'ils recevront du Bureau des Relations Internationales de l'UHU concernant la documentation nécessaire.

11. Les participants seront responsables de trouver un logement dans le pays de destination. L'université de destination apportera le soutien nécessaire à la recherche à travers ses différents services.

3. **Démissions** : En cas de démission, les participants doivent en informer le CEFER et l'UHU dans les plus brefs délais.



6. OBLIGATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE HUELVA

1. L'Université de Huelva **enverra une lettre d'acceptation** et la documentation informative correspondante aux participants sélectionnés une fois la sélection finale résolue.
2. Après la fin de la mobilité, l'Université de Huelva remettra aux participants le Certificat de Séjour et le Certificat de Notes, et le CEFER se chargera du transfert des crédits et des notes obtenus à l'UHU vers le programme d'études du CEFER.

7. PAIEMENT ET OCTROI DE L'AIDE

L'aide accordée aux participants au programme de mobilité Erasmus+ est destinée à couvrir en partie les dépenses engagées par ces derniers lors de leur séjour à l'étranger.

L'aide des fonds de l'Union européenne au titre de l'appel suivant comprend :

1. Une Aide pour couvrir les frais de séjour : ce montant est établi en fonction du pays de destination et de la durée du séjour. L'aide est répartie par groupes de pays, selon le coût de la vie approximatif. L'Espagne fait partie du groupe 2 et la contribution pour la mobilité vers ce pays est de 850 EUR par moi
2. Aide supplémentaire pour couvrir **les frais de déplacement**. Le montant est calculé en fonction des tranches de distance indiquées ci-dessous.

Movilidad de personal

Distancias	Viaje estándar - Importe	Viaje ecológico - Importe
Entre 0 y 99 KM:	23 EUR por participante	
Entre 100 y 499 KM:	180 EUR por participante	210 EUR por participante
Entre 500 y 1999 KM:	275 EUR por participante	320 EUR por participante
Entre 2000 y 2999 KM:	360 EUR por participante	410 EUR por participante
Entre 3000 y 3999 KM:	530 EUR por participante	610 EUR por participante
Entre 4000 y 7999 KM:	820 EUR por participante	
8000 KM o más:	1500 EUR por participante	

Note la distance du voyage représente la distance entre lieu d'origine et de la réalisation de l'activité tandis que le montant couvre la contribution tant pour le voyage aller au lieu de la réalisation de l'activité que pour le voyage de retour



La distance doit être calculée entre la ville de l'Université d'origine et la ville de l'Université de destination, à l'aide du calculateur de distance de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm).

L'Université de Huelva versera l'aide financière par virement bancaire sur le compte bancaire du participant en Espagne. Les participants doivent ouvrir un compte bancaire dès que possible après leur arrivée à Huelva et fournir l'IBAN du compte au responsable du Service des Relations Internationales. Les participants doivent arriver à Huelva avec des fonds suffisants pour couvrir les frais de subsistance et d'hébergement pour une période de 4 semaines.

La durée maximale de financement sera de 5 mois.

Adaptations pour cause de handicap : Les personnels ayant des besoins particuliers reconnus doivent mentionner cette circonstance dans leur demande et en tenir compte, notamment en ce qui concerne les adaptations nécessaires à leur situation personnelle. S'ils obtiennent finalement une place de mobilité Erasmus, ils doivent en informer immédiatement le Service des Relations Internationales de l'Université de Huelva afin de pouvoir demander une aide extraordinaire, le cas échéant, ou communiquer leurs besoins d'adaptation à l'université.

8. COMMUNICATION.

Toutes les communications des candidats doivent être adressées au Service des Relations Internationales du CEFER. Une fois sélectionnés, les bénéficiaires pourront contacter l'Université de Huelva via les adresses.

Claire Martin drinter@uhu.es

Juan José Gómez Boullosa : gestionrrii@uhu.es